



- OFFRE DONATEURS | ADHÉSION REIMS CHAMPAGNE BASKET -  
SAISON 2025/2026

COTISATION + DON = UNE ADHÉSION MOINS CHER !

Avez-vous pensé au don ?  
Grâce à une déduction d'impôt de 66%, votre cotisation vous revient moins cher.  
Bénéficiez d'une réduction tout en soutenant notre club

UN EXEMPLE POUR BIEN COMPRENDRE

- 1 Vous donnez 450€ (exemple) à l'association Reims Champagne Basket  
Don financier de 400€ + Cotisation «Offre Partenaire» de 50 €
- 2 L'association vous remet un reçu fiscal
- 3 Vous joignez ce reçu lors de votre Déclaration sur le Revenu.
- 4 L'administration fiscale réduit votre impôt de 66% du montant de votre don.  
Soit : 66% de 400€ = 264€ (sommes qui sera donc déduite de vos impôts)
- 5 Vous payez un montant final de 450€ - 264€ soit **186 € uniquement au lieu de 300€** (en U18)  
Cotisation «Offre Partenaires» = 50 € | Dons après déduction de l'impôt = 136€

Comment bénéficier de cette OFFRE DONATEURS ?

Il vous suffit de faire un don au Reims Champagne Basket, d'un minimum de 350€ (vous pouvez bien entendu faire un don d'une somme inférieure mais cela ne vous permettra pas de profiter de cette offre) et de l'indiquer au moment de votre inscription. Vous êtes libre de donner plus si vous le souhaitez. Les conditions de paiements sont identiques à l'adhésion.

Le Reims Champagne Basket est une association d'intérêt général de loi 1901 et dispose de la législation en vigueur pour qu'un donateur puisse bénéficier d'une réduction d'impôt. Pour un particulier, le montant de cette réduction est égal à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant des versements, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur les cinq années suivantes.

Pour plus d'informations sur les partenariats n'hésitez pas à nous contacter : [info@planetrcb.fr](mailto:info@planetrcb.fr)